

**ROYAUME DU MAROC**  
**FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL**



**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°AO/2719**

**HEBERGEMENT DU DISPOSITIF DE CONTINUITE SYSTEMES D'INFORMATION DU FEC**

**DECEMBRE - 2019**

## **SOMMAIRE**

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 3 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 4 : COMPOSITION DU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 5 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 6 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES	5
ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES	5
ARTICLE 8 : ECLAIRCISSEMENT - RENSEIGNEMENT SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	5
ARTICLE 9 : CONTENU ET PRESENTATION DES DOSSIERS DES SOUMISSIONNAIRES	5
ARTICLE 10 : DEPOT DES PLIS DES SOUMISSIONNAIRES	6
ARTICLE 11 : RETRAIT DES PLIS	6
ARTICLE 12 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	6
ARTICLE 13 : OUVERTURE DES PLIS	7
ARTICLE 14 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES	7

### **Considérant :**

- L'article 3 – alinéa d du règlement des achats du FEC, relatif aux dérogations et définissant les prestations qui demeurent en dehors du champ d'application du règlement des achats du FEC ;
- L'annexe 1 du règlement des achats du FEC, comprenant la liste des prestations qui peuvent faire l'objet de contrats ou de conventions de droit commun.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'un prestataire pour l'hébergement du dispositif de continuité Système d'Information (SI) du FEC, composé actuellement des équipements suivants :

- Une armoire informatique ;
- Un switch fédérateur ;
- Quatre serveurs format rack ;
- Un lecteur de sauvegarde ;
- Un coffre-fort pour la conservation des bandes de sauvegarde.

L'espace d'hébergement à offrir constituera le site de backup du système d'information du FEC et de reprise des sauvegardes des données.

Ces équipements seront transférés et installés par le FEC au niveau du local d'hébergement du prestataire.

Le descriptif technique de ces équipements est présenté en annexe 1 du CPS.

## **ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE**

Le Maître d'Ouvrage du présent appel d'offres est le FEC représenté par Monsieur le Gouverneur, Directeur Général agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

## **ARTICLE 3 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS**

Peuvent valablement participer et être attributaires des marchés du FEC, les personnes physiques ou morales, qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière ;
- Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive des marchés passés par le FEC ;
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation des marchés.

## **ARTICLE 4 : COMPOSITION DU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES**

Le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Un exemplaire du présent règlement de la consultation ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Une copie de l'avis d'appel d'offres ;
- d) Un modèle de la déclaration sur l'honneur ;
- e) Un modèle de l'acte d'engagement ;
- f) Un modèle du bordereau des prix formant détail estimatif.

## **ARTICLE 5 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS**

### **5.1 - Dossier administratif :**

Le dossier administratif contiendra :

1. Le présent règlement de la consultation, paraphé à chaque page, signé et cacheté à la dernière page, précédé de la mention manuscrite « lu et accepté » ;

2. Le Cahier des Prescriptions Spéciales paraphé à chaque page, signé et cacheté à la dernière page, précédé de la mention manuscrite «lu et accepté» ;
3. Une déclaration sur l'honneur établie selon le modèle joint en annexe I ;
4. Une caution bancaire provisoire d'un montant de 10.000,00 DH, qui sera restituée à tous les concurrents dès adjudication du marché.

Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché :

a - La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- S'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
- S'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
  - o Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
  - o Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
  - o L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

b- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;

c- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;

La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus par le concurrent, sert de base pour l'appréciation de leur validité ;

d- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

e- L'équivalent des attestations visées aux (b), (c) et (d) ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

## 5.2 – Dossier Technique :

- Un dossier de présentation de la société ;
- Les attestations de référence pour des projets similaires ;
- Une note détaillant la démarche proposée pour assurer les prestations demandées ;
- Une description détaillée des dispositifs d'équipement de l'espace d'hébergement ainsi que les mesures de sécurité déployés (Système de climatisation redondant, installation électrique redondante, dispositif de détection et extinction d'incendie, réseau télécom

- redondant et desservi par différents opérateurs, solution de gestion intégrée pour la supervision, solution de contrôle d'accès et de surveillance...) ;
- Une note de présentation des ressources humaines et techniques que mobilisera le prestataire pour la réalisation des tâches d'administration et de supervision des équipements du FEC, accompagnée des CVs des membres de l'équipe proposée.

### **5.3 – Offre financière :**

L'offre financière contiendra :

- L'acte d'engagement établi conformément au modèle joint en annexe II ;
- Le bordereau des prix selon le modèle présenté à l'article 25 du CPS.

## **ARTICLE 6 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES**

Le FEC peut, à tout moment, avant la date limite de remise des offres, et pour quelque motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier par amendement certaines clauses des documents constitutifs du dossier d'appel d'offres.

Les modifications qui seront introduites dans le dossier d'appel d'offres, sans changer l'objet du marché, seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents. Cette modification s'imposera à tous les candidats. Elle sera également mise à la disposition de tout autre concurrent.

Pour donner aux concurrents les délais nécessaires à la prise en considération des modifications éventuelles dans la préparation de leurs nouvelles offres, le FEC a toute latitude de reporter la date limite de remise des offres et d'en aviser par écrit les concurrents.

Lorsque ces modifications nécessitent le report de la date d'ouverture prévue pour la réunion de la commission d'appel d'offres, ce report sera communiqué à tous les concurrents ayant retiré le dossier d'appel d'offres.

## **ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES**

Le dossier de l'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans les bureaux du FEC sis Espace Oudayas, angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka – B.P. 2175 Hay Ryad – Rabat, sur le site du FEC ([www.fec.ma](http://www.fec.ma)) et sur le portail des marchés publics.

## **ARTICLE 8 : ECLAIRCISSEMENT - RENSEIGNEMENT SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Tout concurrent désirant obtenir des éclaircissements ou des renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents pourra s'adresser au FEC au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par le FEC à un concurrent à la demande de ce dernier sera communiqué le même jour, et au moins trois (3) jours avant la date prévue pour l'ouverture des plis, aux autres concurrents qui ont retiré le dossier d'appel d'offres. Il sera également mis à la disposition de tout autre concurrent.

## **ARTICLE 9 : CONTENU ET PRÉSENTATION DES DOSSIERS DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1- Contenu des dossiers**

Les dossiers présentés par les soumissionnaires doivent comporter (Cf. article 5 ci-dessus) :

- Le dossier administratif précité ;
- Le dossier technique précité ;
- L'offre financière précitée.

## **2- Présentation des dossiers des soumissionnaires**

Le dossier présenté par chaque soumissionnaire est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du soumissionnaire ;
- L'objet de l'appel d'offres ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- La mention « le pli ne doit être ouvert que par le Président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres ».

Ce pli contient deux (2) enveloppes :

- a- La première enveloppe comprend le dossier administratif et le dossier technique du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Dossiers administratif et technique ».
- b- La deuxième enveloppe comprend l'offre financière du soumissionnaire. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « offre financière ».

## **ARTICLE 10 : DEPOT DES PLIS DES SOUMISSIONNAIRES**

Les plis des soumissionnaires doivent être :

- Soit déposés, contre récépissé, au siège du FEC à l'adresse suivante :

**FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL**

**Espace Oudayas, angle av. Annakhil et av. Ben Barka – B.P. 2175 Hay Ryad – Rabat.**

**Tél : 05 37 56 60 90/91/92/93 - Fax : 05 37 56 60 94**

**Email: [fec@fec.ma](mailto:fec@fec.ma)**

- Soit transmis par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée.
- Soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et l'heure fixées dans l'avis d'appel d'offres.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le FEC dans leur ordre d'arrivée sur un registre spécial. La date et heure d'arrivée seront portées sur le pli. Les plis seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture.

## **ARTICLE 11 : RETRAIT DES PLIS**

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixés pour l'ouverture des plis. Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure de retrait sont enregistrées par le FEC dans le registre spécial visé à l'article 10 ci-dessus.

Les soumissionnaires ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions de dépôts fixées à l'article 10 ci-dessus.

## **ARTICLE 12 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires qui n'ont pas retiré définitivement leur pli dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus resteront engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture des plis.

Si, dans ce délai, le choix de l'attributaire ne peut être arrêté, le FEC pourra demander aux soumissionnaires, par télécopie confirmée, de prolonger ce délai. Seuls les soumissionnaires qui ont donné leur accord restent engagés pendant ce nouveau délai.

## **ARTICLE 13 : OUVERTURE DES PLIS**

L'ouverture des plis se fera en séance publique.

## **ARTICLE 14 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES**

La procédure de jugement des offres comportera 4 étapes :

### **14-1) ANALYSE PRELIMINAIRE DES OFFRES**

Cette analyse tend à s'assurer de la conformité des propositions par rapport aux stipulations du règlement de la consultation, notamment les pièces des dossiers administratif et technique.

### **14-2) ANALYSE TECHNIQUE**

Ne seront prises en compte dans cette étape que les offres ayant été retenues à l'issue de l'étape 1.

L'évaluation technique des offres présentées par les soumissionnaires sera effectuée par la commission d'appel d'offres.

Lors des jugements des offres, les membres de la commission d'appel d'offres attribueront une note technique (NT) variant de 0 à 100.

La notation se déroulera de la façon suivante :

Après avoir vérifié les propositions quant au respect des conditions du présent appel d'offres, la commission désignée poursuivra ses travaux à huis clos et procédera au classement des offres sur la base des critères suivants :

CRITERE	Note max*
<b>Attestations de référence pour des prestations similaires</b>	<b>20</b>
- 1 ou 2 attestations (5 points)	
- De 3 à 6 attestations (10 points)	
- 7 attestations et plus (20 points)	
<b>Conformité de la prise en charge des prestations demandées</b>	<b>20</b>
- Non satisfaisante (5 points)	
- Satisfaisante (10 points)	
- Très satisfaisante (20 points)	
<b>Qualité de l'espace d'hébergement <sup>(1)</sup></b>	<b>40</b>
- Non satisfaisante (10 points)	
- Satisfaisante (20 points)	
- Très satisfaisante (40 points)	
<b>Qualification de l'équipe proposée</b>	
- Non satisfaisante (5 points)	
- Satisfaisante (10 points)	
- Très satisfaisante (20 points)	
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

<sup>(1)</sup> Une visite d'une équipe du FEC au local d'hébergement du soumissionnaire sera effectuée afin de constater et apprécier les équipements techniques du local.

\* Une note de 0 point obtenue dans l'un des critères est jugée éliminatoire. L'offre sera, par conséquent, écartée.

Les dossiers n'atteignant pas 70 points seront définitivement exclus.

### **14-3) ANALYSE DES OFFRES FINANCIERES**

Il s'agit à ce niveau de comparer les offres financières des soumissionnaires retenus à l'issue de l'étape 2, les unes par rapport aux autres.

L'évaluation financière des offres sera basée sur la note financière (NF) obtenue par le soumissionnaire suivant la formule ci-après :

$$NF(i) = \frac{\text{Offre financière du moins disant des Soumissionnaires retenus}}{\text{Offre financière du soumissionnaire (i)}} \times 100$$

L'offre financière la moins disante sera ainsi affectée d'une note de 100 points. Les autres offres seront affectées chacune d'une note correspondante à l'application de la formule ci-dessus.

### **14-4) EVALUATION GLOBALE**

Les propositions feront l'objet d'une pondération de 60 % pour la note technique (NT) et de 40 % pour la note financière (NF), ce qui permettra de déterminer la note globale et d'établir un classement pour le choix du soumissionnaire présentant les meilleures conditions pour l'exécution de la prestation.

$$\text{Note globale (NG)} = 0,6 * \text{NT} + 0,4 * \text{NF}$$

**L'offre qui sera retenue est celle qui obtiendra la note globale maximale (NG).**

La commission d'appel d'offres dressera un procès-verbal de chacune de ses réunions qui sera signé par le président et par les membres de la commission d'appel d'offres.

Le FEC informera le soumissionnaire retenu de l'acceptation de son offre par télécopie.

Les soumissionnaires éliminés seront également avisés du rejet de leurs offres par télécopie.

La commission d'appel d'offres n'est pas tenue de justifier sa décision quant au choix de l'attributaire.

Pour le FEC



Pour le Gouverneur Directeur Général  
du Fonds d'Équipement Communal  
et par Délegation  
Le Chargé du Secrétariat Général

Kamal LAYACHI

Pour le Soumissionnaire

Date et signature

Précédées de la mention manuscrite

"Lu et Approuvé"

**ANNEXE I**  
**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné : (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de

adresse du siège social de la société

adresse du domicile élu

affiliée à la CNSS sous le n°

inscrite au registre du commerce (localité) sous le n°

n° de patente

**Déclare sur l'honneur :**

- 1- M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- Certifie que je remplis les conditions prévues à l'article 3 du règlement de la consultation - Etant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité ;
- 3- M'engage à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 4- M'engage à ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du marché ;
- 5- Atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt ;
- 6- Certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

Fait à.....le.....  
(Signature et cachet du soumissionnaire)

**ANNEXE II**  
**ACTE D'ENGAGEMENT**

Appel d'offres ouvert sur offres de prix n° AO/2719 du 02/12/2019.

**A- Partie réservée au FEC**

**Objet du marché :** Appel d'offres ouvert sur offres des prix n° AO/2719, pour la passation d'un marché portant sur l'hébergement du dispositif de continuité Système d'Information du FEC.

**B- Partie réservée au soumissionnaire**

Je soussigné : (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de .....

adresse du siège social de la société.....

adresse du domicile élu .....

affiliée à la CNSS sous le n° .....

inscrite au registre du commerce ..... (localité) sous le n° .....

n°de patente .....

n° d'Identifiant Fiscal .....

n° Identifiant Commun de l'Entreprise.....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus.

après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations.

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les sommes que j'ai établies moi-même, lesquels font ressortir :

-Total annuel Hors Taxes. : ..... (En lettres et en chiffres)

-Montant de la T.V.A. (taux en %) : ..... (En lettres et en chiffres)

-Total annuel T.V.A. comprise : .....(En lettre et en chiffres)

Le Fonds d'Equipement Communal se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à ..... (localité), sous le numéro....., ou par chèque.

Fait à .....le .....  
(Signature et cachet du soumissionnaire)